

G2 – Mers et océans , entre appropriation, protection et liberté de circulation

- Les océans , enjeu géopolitique majeur
- pour la liberté de circulation , commerciale et militaire
 - l'appropriation des ressources
- Mais, un espace fragile, bien commun de l'humanité

A - L'APPROPRIATION DES OCEANS

A1 – Un espace de liberté de circulation

- ▣ Principe historique de base : la mer n'appartient à personne et personne ne peut se l'approprier (ce n'est pas un territoire)
- ▣ Les règles sur mer sont traditionnelles (obligation de secours ...)
- ▣ Les règles sur les bateaux sont la responsabilité des Etats qui les immatriculent d'où des pavillons de complaisance (Panama, Bahamas ...) donc un contrôle défaillant

A2 – L'appropriation des océans

- ▣ Les progrès techniques et la croissance des économies, les besoins en alimentation et matières premières incitent à l'exploitation des océans d'où une volonté des états de contrôler et valoriser les espaces maritimes exploitables
- ▣ **En 1982, la conférence de Montego Bay (Jamaïque) réglemente :**
 - le droit de la mer (liberté de circulation, y compris dans les détroits)
 - la territorialisation de certains espaces maritimes (*Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer*)
- ▣ Les états riverains s'approprient les espaces maritimes et deviennent responsables de la mise en valeur. La territorialisation est l'essentiel de l'appropriation des océans
- ▣ D'où un **zonage des espaces maritimes** :
 - Jusqu'à 12 Mn (20 km) : **eaux territoriales** : application complète des lois nationales des états côtiers
 - Jusqu'à 200 Mn (370 km) : **Zone économique exclusive** (ZEE)
 - Liberté totale de circulation
 - Souveraineté économique
 - permis d'exploitation des ressources
 - Construction (îlots, éoliennes ...)
 - Espace aérien
 - Jusqu'à 350 Mn (500 km) : possibilité d'extension de la ZEE si démonstration de l'existence d'un plateau continental
 - Au delà : **Haute mer** (2/3 des océans) accessible et exploitable par tous (y compris les pays enclavés)
 - Sous le contrôle de l'ONU qui attribue des permis d'exploration ou d'exploitation. (20 % des fonds marins sont inconnus et non cartographiés)
 - et en fonction d'accords mondiaux (moratoire sur la chasse à la baleine)

A3 – Vers de grands empires maritimes ?

- ▣ De fortes disparités entre les empires maritimes : Etats-unis : 12,2 Mkm² France : 10,7 M km² et des puissances montantes : Chine, Inde, Brésil qui cherchent à affirmer leurs ambitions.
- ▣ entraînant de nombreux conflits sur le partage des ZEE
 - dans les espaces étroits (moins de 400 Mn)
 - dans les procédures d'extensions des ZEE

B – UN ESPACE DE TENSION

B1 – Un espace de trafic et de piraterie

- ▣ Espace de liberté de circulation , peu surveillés,
- ▣ Les océans sont des lieux **de trafics illégaux** (drogue, armes,) , en particulier nord / sud : les Caraïbes, la Méditerranée, l'Atlantique et de **migrations clandestines** : Méditerranée, Pas de Calais, que les Etats tentent de limiter mais également soutien des ONG aux naufragés
- ▣ Certaines zones sont mal maîtrisées et voient se **développer la piraterie** (Détroit de Malacca , Golfe de Guinée, golfe d'Aden) (des littoraux très pauvres et d'Etats défaillants) ce qui oblige les occidentaux à faire la police maritime.

B2 – Des lieux de tension

- ▣ Les mers sont de plus en plus **des lieux de tensions** Causes : réchauffement climatique, découvertes de ressources sous-marines, instrumentalisation politique)
- D'où des conflits pour **le partage des ZEE** – Méditerranée de l'Est (Chypre et Grèce / Turquie)
 - Océan glacial arctique (Russie, Norvège, Canada ...)
 - et surtout mer de Chine (revendications sur les îles Spratleys)
- où pour l'extension de ces ZEE . les îlots, en particulier ou **des zones de pêche** (Grande Bretagne – UE) , Mer de Chine (Chine / Taïwan / Japon : 12 % de la ressource)
- Pour **le contrôle des routes et des passages** officiellement libres
 - Contentieux entre USA et Canada pour le PNO en Arctique
 - Contentieux entre Russie, Canada et Norvège pour le PNE en Arctique
 - Maîtrise du détroit d'Ormuz , menace iranienne face à la présence américaine

B3 – Des lieux de l'affirmation de la puissance

- ▣ Les mers sont aussi le **lieu d'affirmation de la puissance** à l'échelle régionale ou mondiale
- Puissance** : capacité d'un état à influencer d'autres états à l'échelle régionale ou mondiale.
- ▣ **Les Etats-unis**, forts de 11 porte-avions et de nombreuses bases insulaires ou dans les pays alliés, jouent encore **le rôle de gendarme des mers**.
- ▣ Peu d'autres états sont en situation de contester cette influence globale,

La Chine s'affirme aujourd'hui en mer de Chine mais aussi dans l'Océan indien avec de nombreux points d'appui (comme Gwadar (Pakistan ou Djibouti) formant le Collier de Perles

- La Grande Bretagne, la France, mais aussi la Russie et bientôt l'Inde jouent **un rôle plus régional**.
- L'affirmation des différents acteurs aboutit à **une militarisation croissante des mers** (ex l'Australie achète 12 sous-marins d'attaque à la France en 2016)

C - UN ESPACE MENACE A PROTEGER

C1 - Un espace naturel menacé

- Des espaces maritimes menacés de multiples manières
 - **la surexploitation des littoraux**, pouvant entraîner des marées noires, déstabilisation des plages, sursalinisation locale (usine de dessalement), rejets radioactifs de Fukushima
 - **La surpêche** et la pêche illégale (31 % des stocks halieutiques mondiaux sont surexploités)
 - le réchauffement climatique entraîne
 - l'élévation du niveau des océans
 - leur réchauffement déstabilisant la faune
 - **l'acidification des océans** (1/4 du CO2 absorbé)
 - les pollutions au plastique (10 Mt / an) crée des gyres parfois appelés « continents de plastiques » qui mettent en péril la faune (*problème de l'ingestion des micro-billes*)

C2 - Un espace à protéger

- Les eaux internationales sont **difficiles à protéger** elles sont un sujet d'inquiétude de l'ONU (Objectif de développement durable n° 14)
- Des ONG (Sea Shepherd, Greenpeace) tentent de conscientiser les états et les opinions publiques par des actions spectaculaires
- Quelques conventions multilatérales assurent des protections spécifiques
 - Moratoire de la pêche à la baleine
 - interdiction d'immerger des déchets polluants ou dangereux (Convention de Londres)

mais ce sont les conventions régionales (Mer Baltique, Méditerranée, Mer d'Aral) qui ont quelques impacts positifs.

Cependant, il n'existe pas de véritable consensus mondial, **chaque état voulant conserver sa liberté d'exploitation**

C3 - L'appropriation permet-elle une protection ?

- Les Etats semblent pourtant les meilleurs protecteurs à venir
- Beaucoup considèrent leur espace maritime comme **un patrimoine à transmettre** aux générations futures et y délimitent des aires marines protégées définies par la convention internationale de la diversité biologique (Sommet de Rio 1992)
- **5000 aires marines protégées (AMP) représentent 7,3 % des océans** soit 20Mkm², dépassant les surfaces terrestres protégées. Les surfaces protégées s'accroissent d'années en années
- Cependant les protections sont souvent partielles, ou dans des zones sans enjeux et les moyens de surveillance insuffisants.

